

Conseil Municipal du 7 novembre 2017

<u>Étaient présents</u>: Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Sandra BOUSQUET, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Patrick TAUZIN Denis VIMENEY.

Étaient excusés : Myriam BELLOC, Aude DELPEYROU, Francis DUSSILLOLS, Paulette LAPRIE Yvon MARTIN,

Secrétaire de Séance : Philippe DELIGNE

Avant de commencer, le Maire propose au Conseil de rajouter deux points à l'ordre du jour. D'une part l'adoption du Plan Mutualisé de Formation (PFM) de l'Entre-Deux Mers et son règlement puisque ces documents ont été transmis hier par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). D'autre part, le rappel du soutien du Conseil à l'ensemble de la démarche qui a permis de conclure une convention TEPCV avec l'Etat puis de mener à terme le projet de raccordement de notre réseau de chaleur au lotissement du Graveyron.

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil du mardi 3 octobre 2017.

<u>ADOPTION DU PLAN DE FORMATION MUTUALISÉ DE L'ENTRE DEUX MERS ET DE SON REGLEMENT</u>

Le Maire rappelle au Conseil que la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale impose aux collectivités locales d'établir pour leurs agents un plan de formation annuel ou pluriannuel. Puisque nous avons changé de Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2017, nous avons également dû nous rattacher à un autre PFM, celui de l'Entre-Deux Mers. Ce dernier concerne 119 communes et 4 Communautés de Communes dont celle du Réolais en Sud Gironde. Les axes de formations prioritaires sont les suivants : développement des compétences administratives, développement des compétences techniques, action de formation à caractère culturel et social, formations obligatoires dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail et enfin formations à la promotion des territoires. Le Conseil à l'unanimité adopte le PFM 2017/2019 de l'Entre-Deux Mers et son règlement.

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR DU MATERIEL ALTERNATIF DE DESHERBAGE</u>

Depuis le 1er janvier 2017, nous ne travaillons plus avec des produits chimiques, et notamment le glyphosate, pour l'entretien de nos espaces communaux. Cela répond à une exigence juridique mais également à une forte volonté politique. Il convient donc de trouver des outils adaptés afin de réorganiser et d'adapter au mieux le travail des Services Techniques. Ces derniers, depuis cet été, ont dressé un état des lieux de l'ensemble des solutions qui pouvaient être envisagées pour répondre à cette nouvelle facon de travailler. Il apparaît finalement que ce qui correspond le plus à nos besoins semble être un désherbeur infrarouge autotracté accompagné d'une lance thermique pour traiter les pieds de mur. Ce matériel fonctionne au gaz et consomme beaucoup moins qu'un désherbeur thermique classique. Ce matériel ne permet pas de traiter l'ensemble de nos espaces communaux, il concernera essentiellement les espaces pavés et les trottoirs. Pour que cet équipement soit efficace il faudra réaliser plusieurs passages la première année puis petit à petit cette fréquence va diminuer. Toutefois, cet équipement coûte 6450€ et l'investissement de la commune est donc conditionné à l'obtention d'une subvention de la part de l'Agence de l'Eau dans le cadre de son programme « Zéro Phyto ». Le Maire met en garde le Conseil sur ce financement car l'Etat a décidé de réduire de manière très importante le budget des Agences de l'Eau, il n'y a donc aucune certitude sur le fait que nous puissions être accompagné sur cet investissement. Enfin, le Maire précise que pour ce qui relève de l'entretien des caniveaux, la solution sera de faire venir un prestataire extérieur, il faudra donc le prendre en compte lors de la construction de notre prochain budget.

Par ailleurs, tous ces éléments n'enlèvent rien au fait que de manière plus générale, nous devons travailler ensemble à une acceptation plus large de la végétation sur les trottoirs comme sur l'ensemble de nos espaces publics. Le Conseil adopte ces différentes solutions et valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

<u>DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE POUR UN PROJET</u> DE MARAÎCHAGE SUR UNE PARCELLE COMMUNALE

Le Maire propose au Conseil d'adopter une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine afin de financer le lancement de la réflexion autour d'un projet de maraîchage sur la commune. Ce projet est nourri d'abord par un constat : nous sommes confrontés à un réel manque d'offre de produits bio et locaux pour fournir notre restaurant scolaire. Il n'y a pas de structure d'approvisionnement qui permette de livrer des petites communes avec les quantités consommées qui sont les nôtres, c'est d'ailleurs un sujet qui va commencer à être discuté à l'échelle de la Communauté de Communes. L'idée serait de pouvoir mettre à disposition du foncier agricole communal pour permettre la production de légumes bio qui seraient essentiellement destinés à l'approvisionnement de notre restaurant scolaire. Or, nous avons désormais des candidats pour avancer avec nous sur ce projet : deux maraîchers en reconversion professionnelle, une vétérinaire et un ingénieur paysagiste, sont à la recherche d'un terrain afin d'implanter une exploitation d'agriculture biologique sous la forme d'une micro ferme. Ce projet permettrait également de relancer la réflexion sur la mise en place d'éco pastoralisme sur la commune puisque les maraîchers pourraient également prendre en charge la gestion d'un troupeau de brebis. Toutefois, pour être certains de l'exploitabilité du terrain communal envisagé, il est nécessaire de réaliser un forage et des études de sol. C'est pour financer ces dépenses que la commune souhaite demander un accompagnement de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son appel à projet « Innovation Sociale ». Par ailleurs, une telle subvention nous permettrait également de faire appel à un cabinet d'étude pour nous orienter sur les différents modèles de coopération juridique et économique qui pourraient structurer notre partenariat avec les deux maraîchers. Le Maire rappelle que ce financement à hauteur de 70% des dépenses correspond bien à la phase d'amorçage du projet puisque nous sommes encore en pleine réflexion et que les maraichers ne pourraient pas commencer leur activité avant l'automne 2018. Le Conseil adopte à l'unanimité le soutien à ce projet ainsi que la demande de subvention auprès de la Région.

<u>RENEGOCIATION DE L'EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RÉSEAU DE CHALEUR</u>

Le Maire rappelle que la commune a bénéficié d'une étude juridico-financière menée par une filiale de la Caisse des Dépôts dans le cadre de la réflexion sur les possibilités de mutualisation entre différents réseaux de chaleur. Des axes d'amélioration spécifiques à chaque réseau, et notamment au nôtre, ont été mis en avant et, en ce qui nous concerne, un élément majeur pour tendre vers l'équilibre financier du budget annexe chaufferie bois était la renégociation de notre emprunt. Le Maire explique alors que la commune a contracté un emprunt le 26 mars 2010 de 300 000€ sur 15 ans pour la construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur. Le taux de ce prêt s'élevait alors à 3.75% et cela représentait un montant de 6560.19€ à rembourser chaque trimestre par la commune. Nous avons renégocié la durée d'amortissement de cet emprunt puisque l'on compte habituellement au moins 20 ans pour l'amortissement d'un réseau. La Caisse d'Épargne nous propose donc un réaménagement sur 20 ans au lieu de 15 : ce nouvel emprunt d'un montant de 196 805.77€ se fera au taux fixe de 1.91% ce qui représente des remboursements trimestriels de 2965.59€. Les frais de dossiers s'élèvent à 250€ et la première échéance aura lieu le 30 décembre 2017. Cela représente un allègement conséquent au niveau de notre trésorerie mais surtout, cela devrait permettre, dès l'année prochaine, d'éviter les subventions d'équilibre du budget principal vers le budget annexe chaufferie bois. A l'unanimité, le Conseil adopte cette renégociation.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CHAUFFERIE BOIS

Le Maire explique au Conseil que la commune a investi dans une nouvelle sonde afin d'optimiser le fonctionnement de son réseau de chaleur. Ce nouveau système a été installé avant la saison de chauffe 2017/2018 et cela fonctionne très bien. Ce nouvel équipement va être subventionné à 80% par le Syndicat Interterritorial du Haut Pays Entre-Deux Mers (SIPHEM) après le paiement de la facture, il faut donc en amont adopter une décision modificative afin de pouvoir financer cet investissement. Le Conseil vote à l'unanimité cette décision modificative.

CONVENTION TERRITOIRE A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV)

Le Maire rappelle au Conseil que le projet d'extension du réseau de chaleur communal au lotissement du Graveyron a été lancé en 2016 suite à l'obtention le 22 juillet 2015 d'une subvention « TEPCV » dans le cadre d'un dossier de territoire plus global déposé par le SIPHEM. L'obtention d'une telle subvention a alors été constitutive du lancement effectif du projet. Entre l'annonce du conventionnement et la signature qui a eu lieu à Paris, la commune n'a pu, dans un intervalle de 21 jours, organiser un Conseil Municipal spécifique. Le Maire rappelle également au Conseil que les dossiers préalables à la signature de la convention ont dû être envoyés précipitamment aux services de l'Etat pour l'instruction ; cependant, deux jours plus tard, dès le Conseil qui avait lieu le 02 juillet 2015, il avait bien entendu transmis toutes ces informations. Le 22 juillet 2015, il a donc signé une « convention fille » TEPCV, intégrée à une « convention financière » portée par le SIPHEM en sa qualité d'exécutant de la compétence énergie renouvelable déléguée par la commune. Le conventionnement permettait d'obtenir un financement de 90 000€ si la réalisation du projet et des travaux prévus était bien menée à terme dans les délais imposés. Le Maire rappelle enfin que 36 000€ nous ont été versés par la Caisse des Dépôts à la fin de l'année 2015, que les travaux ont été entièrement terminés en 2016 et que toutes les entreprises ont été payées pour un coût final de 173 229€ alors que le budget prévisionnel initial du projet prévoyait 150 000€ de dépenses. Un courrier a donc été envoyé aux Services de l'Etat le 15 juin 2017 afin d'obtenir le solde de la convention TEPCV soit 54 000€. Cependant, notre demande est désormais bloquée au niveau des Services de l'Etat depuis une circulaire signée par le Ministre, monsieur Nicolas HULOT, et diffusée au mois d'octobre. Au vu des exigences de l'Etat qui souhaite une délibération pour acter la signature et le bénéfice de la convention TEPCV et pas seulement une lettre d'intention, le Maire propose au Conseil de renouveler son engagement dans la convention TEPCV. Le Conseil rappelle donc à l'unanimité qu'il valide la nécessité du conventionnement TEPCV et sa volonté de tout mettre en œuvre pour l'obtenir et ce, depuis le Conseil Municipal du 02 juillet 2015. Il autorise à nouveau le Maire à signer l'ensemble des documents qui lui ont été présentés dans le cadre de la convention TEPCV et en particulier la convention elle-même tout comme les documents qui permettront de toucher enfin le solde.

MOTION DE SOUTIEN POUR LA LIBÉRATION DE SALAH HAMOURI

Le Maire lit la motion suivante : « Le 23 août, trois jours après avoir obtenu son diplôme d'avocat, Salah HAMOURI, un franco-palestinien de 32 ans a été arrêté à son domicile de Jérusalem-Est par les forces d'occupation israéliennes, dans l'arbitraire le plus total et placé en détention administrative pour six mois sur décision du ministère de la défense. La détention administrative est une des armes utilisées par le pouvoir israélien pour maintenir en prison des Palestiniens sans avoir à justifier ne serait-ce que d'un prétexte. Renouvelable de 6 mois en 6 mois, elle peut maintenir un opposant indéfiniment en prison sans qu'aucune charge ne lui soit signifiée. Ainsi des dizaines de prisonniers politiques palestiniens ont passé plusieurs années en prison sans connaître les motifs de leur détention. Aujourd'hui, 6128 prisonniers politiques palestiniens sont enfermés dans les geôles israéliennes, dont 450 en détention administrative. Ce n'est pas la première fois que Salah est incarcéré en Israël où il a déjà passé sept ans en prison entre 2005 et 2011 sans avoir commis le moindre délit. Depuis Israël ne cesse de le harceler : assigné à résidence, son épouse interdite de mettre les pieds en Palestine, et maintenant, depuis le 23 août, à nouveau emprisonné de manière totalement illégale! Nous exigeons donc la libération immédiate de Salah HAMOURI qui, comme les milliers de prisonnier-e-s politiques palestinien-ne-s, n'a rien à faire dans les prisons israéliennes ». Le Maire explique que c'est très rare que le Conseil vote une motion mais il semble très important d'apporter ce soutien à l'un de nos compatriotes. Notre gouvernement s'émeut mais cela ne suffit pas. Cette motion intervient pour demander le respect du droit international et le respect des droits

juridiques élémentaires. A l'unanimité, le Conseil adopte donc cette motion et décide de la transmettre à la famille de Salah HAMOURI, à ses avocats ainsi qu'aux autorités française compétentes.

DOSSIERS DIVERS:

- ❖ Repas des aînés : Jean CORBANESE explique que pour l'animation du repas, la Commission Fêtes et Cérémonies a contacté une nouvelle personne, Monsieur HIRONDELLE. Ce dernier a accepté et sa prestation représentera pour la commune 350€ tout compris. Pour ce qui est du traiteur, l'objectif est de maintenir les prix, nous devrions avoir une réponse en ce sens la semaine prochaine.
- ❖ Inauguration de l'exposition « L'autre front » : L'apéritif offert par la commune aura lieu à la salle de motricité d'ailleurs, l'exposition elle-même sera installée là-bas momentanément le vendredi 10 novembre puis sera dans la salle du Conseil pour la cérémonie du 11 novembre. A ce propos, le Maire encourage vivement l'ensemble du Conseil à être présent.
- Ancienne boulangerie: Sandra BOUSQUET informe le Conseil qu'elle a eu un contact avec des personnes qui se seraient éventuellement intéressées pour reprendre l'ancienne boulangerie. Le Maire explique que malheureusement depuis des années, personne n'arrive à joindre le liquidateur.
- ❖ Projet Au fil de l'eau : Jean-Paul BARITAUT rappelle au Conseil que l'école de Saint-Pierre d'Aurillac par l'intermédiaire d'une de ses enseignantes de maternelle va participer au projet communautaire intitulé « Au fil de l'eau ». Tout est pris en charge par la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.
- ❖ Transmusicales: Jean-Paul BARITAUT signale que toutes les associations qui avaient été conviées sont venues à la réunion organisée dans le cadre de la préparation du concert des Transmusicales. L'argent récolté ce soir-là reviendra au CCAS de Saint-Pierre d'Aurillac. Les prix des tapas et des boissons sont d'ailleurs d'ores et déjà fixés. A noter dans les agendas la soirée du samedi 21 avril !
- ❖ Conseil Municipal de décembre : Le Maire rappelle pour terminer que le prochain Conseil Municipal sera très important puisque le CAUE viendra nous présenter un atelier dans le cadre de notre réflexion sur le PLUI.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h40.